

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MARCHÉS

Par leur volume, leur secteur d'activité : nettoyage de locaux, des espaces urbains, entretien des espaces verts, travaux d'assainissement et de voirie, collecte de déchets ménagers, construction et rénovation de bâtiments (tous corps de métiers), travaux publics, médiation scolaire, restauration scolaire, marchés d'assurance, de contrôle et trafic de vitesse, de diffusion de documents, et d'une façon générale, tous types de marchés de travaux et de services.

TÉMOIGNAGES

D'UNE ENTREPRISE : BONELLI MATHIEU, CONDUCTEUR DE TRAVAUX CHEZ MENUISERIE DU CANAL, GRASSE.

« J'ai découvert les clauses d'insertion l'année dernière en répondant à un marché de la Ville de Grasse. J'ai été accompagné tout de suite par le facilitateur de clause d'insertion du Pays de Grasse. Nous avons voulu travailler avec les entreprises d'inté-



rim d'insertion du territoire afin de bénéficier de leur savoir-faire dans l'accompagnement du public. Nous avons souhaité favoriser des profils résidant à proximité du chantier, c'est-à-dire en centre historique de Grasse. »

D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE : SERVICE DES MARCHÉS - VILLE DE VALLAURIS

« Le travail réalisé avec le facilitateur du PLIE tant sur la rédaction des clauses, le calcul des heures dédiées, le suivi de leur mise en œuvre et le bilan, permet à Vallauris de disposer d'une ressource ayant une connaissance spécifique du public visé et donc d'assurer une efficacité dans la mise en place des clauses sans peser sur les services internes fortement mobilisés. »



D'UN BÉNÉFICIAIRE : CÉLINE DELOR, EMBAUCHÉE PAR L'ENTREPRISE DE RESTAURATION COLLECTIVE COMPASS DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES CANTINES SCOLAIRES DE LA VILLE DE CANNES.

« J'étais à la recherche d'un emploi depuis 2015 et je me suis inscrite au PLIE en septembre 2017. J'ai intégré l'entreprise COMPASS deux mois plus tard en CDI dans laquelle j'occupe le poste de préparateur de commandes. »



Pour que vos achats publics créent de l'emploi, utilisons

LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS



DE NOMBREUX MAÎTRES D'OUVRAGE

Communes, Communautés d'Agglomération, Conseil Départemental, Conseil Régional, État, Sociétés Publiques Locales, Établissements Publics Locaux, Bailleurs, etc.

UN DISPOSITIF QUI FAIT SES PREUVES

MARCHÉS DE LA COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS

MAÎTRES D'OUVRAGE : les Communautés d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, Pays de Grasse et Sophia Antipolis

- Près de 60 000 heures d'insertion à ce jour
- 100 personnes ont bénéficié du dispositif : ripeurs, conducteurs, mais également des personnes en charge de conduite d'enquête et de distribution de documents
- Une véritable démarche de formation, avec 7 contrats d'insertion professionnelle Intérimaire, 4 contrats de professionnalisation, débouchant sur 1 embauche CDD et 3 CDI

TRAVAUX D'EXTENSION D'UN CIMETIÈRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : Ville de Biot

- 760 heures d'insertion réalisées sur un engagement de 500 h (+152 %),
- 14 salariés d'un chantier d'insertion ont pu bénéficier de ce dispositif



LA CLAUSE D'INSERTION, C'EST :



- UN DISPOSITIF NATIONAL en faveur de l'emploi,
- UN OUTIL MIS EN PLACE PAR LE LÉGISLATEUR, permettant aux acheteurs publics de respecter les objectifs du développement durable, dans leur dimension sociale,
- UNE DYNAMIQUE VERTUEUSE : les marchés publics génèrent une activité économique en local qui crée des emplois bénéficiant à des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur recherche d'emploi,
- UN CADRE JURIDIQUE (Code de la Commande Publique) qui permet d'intégrer l'insertion à différents niveaux : critère d'exécution et/ou critère d'attribution du marché, objet du marché, marché réservé.

LE PRINCIPE :
réserver des heures
de main-d'œuvre nécessaires à la
réalisation des prestations à des
personnes qui rencontrent des
difficultés dans le cadre de leur
recherche d'emploi.



OBJECTIFS :

- Réaliser un achat responsable encadré par les textes,
- Favoriser l'accès à l'emploi durable,
- Répondre à un besoin de main-d'œuvre exprimé par les entreprises, et leur permettre de valoriser leur engagement en matière de responsabilité sociale,
- Développer le lien entre les entreprises privées et les structures de l'insertion.

DES FACILITATEURS POUR VOUS ACCOMPAGNER

UN APPUI TECHNIQUE

AUX MAÎTRES D'OUVRAGE :

- Aide au repérage des marchés publics pouvant intégrer une clause sociale,
- Appui à la définition du nombre d'heures d'insertion en fonction de la spécificité du marché,
- Appui à la rédaction de la clause sociale dans les pièces du marché,
- Contrôle et suivi de l'exécution de la clause sociale,
- Réalisation de bilans quantitatifs et qualitatifs.

AUX ENTREPRISES TITULAIRES :

- Aide à la définition des modalités de mise en œuvre de la clause,
- Appui à l'identification de candidats éligibles,
- Mise en relation avec les structures de l'emploi et de l'insertion,
- Suivi de l'application de la clause et points d'étape.



452 PERSONNES

EN CONTRAT

DANS LE CADRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION

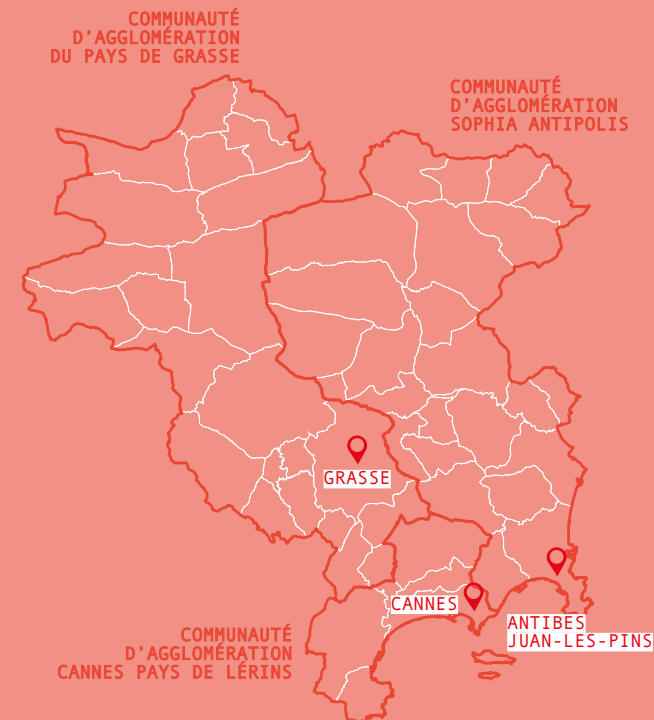


210 700

HEURES

D'INSERTION RÉALISÉES

VOS INTERLOCUTEURS SUR LE TERRITOIRE CAP AZUR



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS
PLIE CASA

- Isabelle GIRARDOT en charge de la Relation Entreprise et des clauses sociales
Tél : 04 89 87 71 37 - i.girardot@agglo-casa.fr
www.casa-infos.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS
PLIE CANNES PAYS DE LÉRINS

- Stéphane ZORZIT, responsable Relation Entreprise
Tél : 04.93.68.62.32 - szorzit.pliepaysdelerins@gmail.com
www.pliecannespaysdelerins.com

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE
PLIE DU PAYS DE GRASSE

- Eymeric THOMAS, chargé de Relation Emploi - Facilitateur Clause d'Insertion
Tél : 04 97 01 11 00 - ethomas@paysdegrasse.fr
www.paysdegrasse.fr